

CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 novembre 2019
COMPTE RENDU DETAILLE

Etaient présents : A.HERAL ; B.BRUDY ; A. PAILHAS; COSTECALDE J , I.RIVIERE ,
A.BENEZECH ; V.TOUTAIN ;D.AGRINIER, L . PETIT , F.AEBERHARD. .

Procuration : Mr : R.CAREL à donner procuration à A.HERAL,
Mr G.MARTY à donner procuration à B.BRUDY
Mme V.COLLAT à donner procuration à I. RIVIERE

Monsieur Bernard BRUDY a été nommé pour effectuer les fonctions de secrétaire de séance.

➤ **En début de séance intervention de Mr GOASMATS et de Mr GENEST pour le projet d' ECO quartier à LESTRADE**

Mr GOASMATS est l'architecte qui intervient sur la construction de l'école intercommunale, Mr GENEST est le responsable du service urbanisme à la communauté de commune Millau grands causses .ils nous ont expliqué le pourquoi d'un éco quartier , les avantages de ces nouveaux quartiers , la mixité de population (maison individuelles , logement sociaux et l'intégration d'espaces public etc) , un eco quartier demande beaucoup de réflexion et d'étude avant sa réalisation) .ce projet d'éco quartier serait sur le secteur de lestrade : sur une partie de terrain communaux et sur deux terrains privé .

➤ **Délibération pour approbation du nouveau plan de financement RD 809 .**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour tourne à gauche sur la RD.809 au lieu-dit « Lestrade » à Aguessac , afin améliorer et sécuriser l'accès de la future école intercommunale. Un plan de financement à été établi entre le département de l'Aveyron, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la Commune d'Aguessac, .

Ces travaux seront financés de la façon suivante : le département de l'Aveyron 193 710,04 € , la communauté de Communes 129 303,97 €, la commune d'Aguessac 42 805,99 € et les concessionnaires 3 955,00 €.

Le montant global de la participation de la Commune d'Aguessac s'établit à 42 805,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

➤ **Délibération pour approbation de la convention avec le département (mur de soutènement)**

Mme le maire expose aux membres du conseil municipal à la sortie du village coté nord , le mur au droit de la parcelle de Mr PILONE montre des signes d'éboulement, les services du conseil départemental ont fait un diagnostic ainsi qu'un devis de remise en état d'un montant de 20000 euros.

Le conseil départemental prend 10000 euros à sa charge et la commune 10000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention avec le département.

➤ **Délibération pour approbation devis éclairage public LESTRADE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation avait été lancée concernant les travaux de fourniture et pose de lampes d'éclairage public sur l'accès de la future école intercommunale.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2019, c'est l'entreprise ENGIE qui avait été retenue comme l'entreprise la mieux disante pour un devis d'un montant de travaux de 23 107,50 € HT soit 27 729,00 € TTC.

Après examen et étude sur le chantier, il conviendrait de rajouter deux (2) lampes d'éclairage public supplémentaires non prévus sur le devis initial.

L'entreprise ENGIE nous propose un devis n°M19-0395 pour la fourniture, la pose, et le raccordement de deux (2) lampes d'éclairage public supplémentaires. Ce devis s'élève à un montant de travaux de 2 807,00 € HT soit 3 368,40 € TTC.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la commande des travaux pour la fourniture, la pose, et le raccordement de deux (2) lampes d'éclairage public supplémentaires auprès de l'entreprise ENGIE pour un montant de 2 807,00 € HT soit 3 368,40 € TTC.

➤ **Délibération pour approbation adhésion CAUE . .**

Monsieur BRUDY propose au Conseil Municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron (CAUE) pour l'année 2019. En tant que membre de l'association, la Commune d'Aguessac pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé pour 2019 à 80,00 € pour les communes dont la population est entre 500 et 1000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron (CAUE) pour l'année 2019, pour un montant de 80.00 euros .

➤ **Délibération pour approbation taux de la taxe d'aménagement.**

Madame BENEZECH expose au Conseil Municipal qu'il est possible chaque année avant le 30 novembre de modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Elle propose de passer la taxe d'aménagements à 4 % sur plusieurs parcelle du secteur lestrade et sur quatre parcelles du secteur des quatre vent .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : d'instituer sur ce secteur délimité, un taux de 4 % ; de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.) concerné à titre d'information.

➤ **Délibération pour approbation indemnité de la trésorière.**

Mme BENEZECH informe le conseil municipal de la demande d'indemnité de conseil de Mme ROUCAUTE d'un montant de 417.78 euros brut pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette délibération par :

8 voix pour : A.HERAL , V.COLLAT, V.TOUTAIN,A.BENEZECH,A.PAILHAS ,

J.COSTECALDE , R.CAREL, I.RIVIERE.

4 voix contre : B.BRUDY, G.MARTY, F.AEBERHARD, L.PETIT .

1 abstention: D.AGRINIER.

➤ **Délibération pour approbation du tableau des subventions aux associations de la commune.**

Mr BRUDY expose au conseil municipal l'analyse des membres de la commission « associations », pour l'attribution des subventions aux associations s'en est suivi un débat au sein de l'assemblée communale, ils proposent de retenir les montants de subventions à verser aux différentes associations de la commune, comme suit :

• Club de Foot AS Aguessac :	1 200,00 €
• Club des Aînés :	300,00 €
• Moto Club d'Aguessac :	250,00 €
• Comité des Fêtes :	1 600,00 €
• Club de Tennis :	500,00 €
• APE Ecole Publique :	500,00 €
• APEL Ecole Privée :	500,00 €
• A.D.M.R.	2 066,40 €
• Artisans et Commerçants d'Aguessac	250,00 €
• L'Ile aux Livres	250,00 €
• Nagasport	0,00 €
• AR2S	150,00 €
• Club des Aînés : Carnaval	300,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en accord avec l'avis de la commission en charge de ce dossier, décide d'octroyer les montants cités ci-dessus aux différentes associations d'Aguessac et autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements de ces subventions courant l'année 2019.

➤ **Personnel** : prime de fin d'année pour le personnel communal

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil approuvent le montant des primes pour 2019 proposé par la commission personnel et autorisent Monsieur le Maire à signer les arrêtés.

➤ **Questions diverses :**

- ✚ dossier église (en attente du passage du technicien des bâtiments de France).
- ✚ Dossier cimetièrre (validé par l'ensemble des élus)
- ✚ Demande de Mme PAOLI (panier sympa)

Les autres questions diverses n'ont pas donné lieu à débat

Fin de séance : 22 h 00

Rédacteur : Bernard BRUDY